

Rapport de présentation

Budget Primitif 2024

Commune de DUGNY

Conseil Municipal du 04/04/2024

Rappel des principes budgétaires



Annualité :

Le budget ne peut s' exécuter que sur une période correspondant à une année civile, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Equilibre :

Les recettes et dépenses doivent être évaluées de manière sincère et chacune des section (Fonctionnement et Investissement) doivent être équilibrées

Spécialité : Les dépenses ne sont autorisées que pour un objet et un service particulier à la différence des recettes. Les crédits sont affectés avec précision, par chapitre et en fonction de leur nature ou de leur destination.

Unité :

Toutes les R et D d'une collectivité doivent figurer dans un document unique (le BP). Néanmoins il existe des exceptions, que sont les budgets annexes.

Universalité :

Toutes les Recettes et Dépenses doivent être indiquées dans leur intégralité. Il est interdit de contracter des recettes et des dépenses. Les recettes ne sont pas affectées à des dépenses précises. Elles viennent équilibrer l'ensemble du budget de la ville

Le budget Primitif 2024

Le rapport d'orientation budgétaire a été soumis au vote de l'assemblée délibérante lors du Conseil Municipal du 29 février 2024. Celui-ci a présenté les grandes orientations retenues pour la construction du budget primitif 2024 de la commune de DUGNY.

Les comparaisons présentées dans ce présent rapport ont été réalisées sur la base des budgets primitifs 2022 – 2023 et 2024.

Au cours de cette séance, est soumis au vote de l'assemblée :

- Le vote du Budget Primitif 2024
- Le vote des taux de fiscalité directe locale

Equilibre du Budget Primitif 2024

Point 1 – Présentation du Rapport

	Dépenses	Recettes
Crédits Investissements	40 833 043,28 €	39 305 940,37 €
Reste à réaliser (Exercice précédent)	4 514 504,82 €	6 041 607,73 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	45 347 548,10 €	45 347 548,10 €
Crédits fonctionnement	26 751 368,00 €	26 751 368,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	26 751 368,00 €	26 751 368,00 €
TOTAL DU BUDGET	72 098 916,10 €	72 098 916,10 €

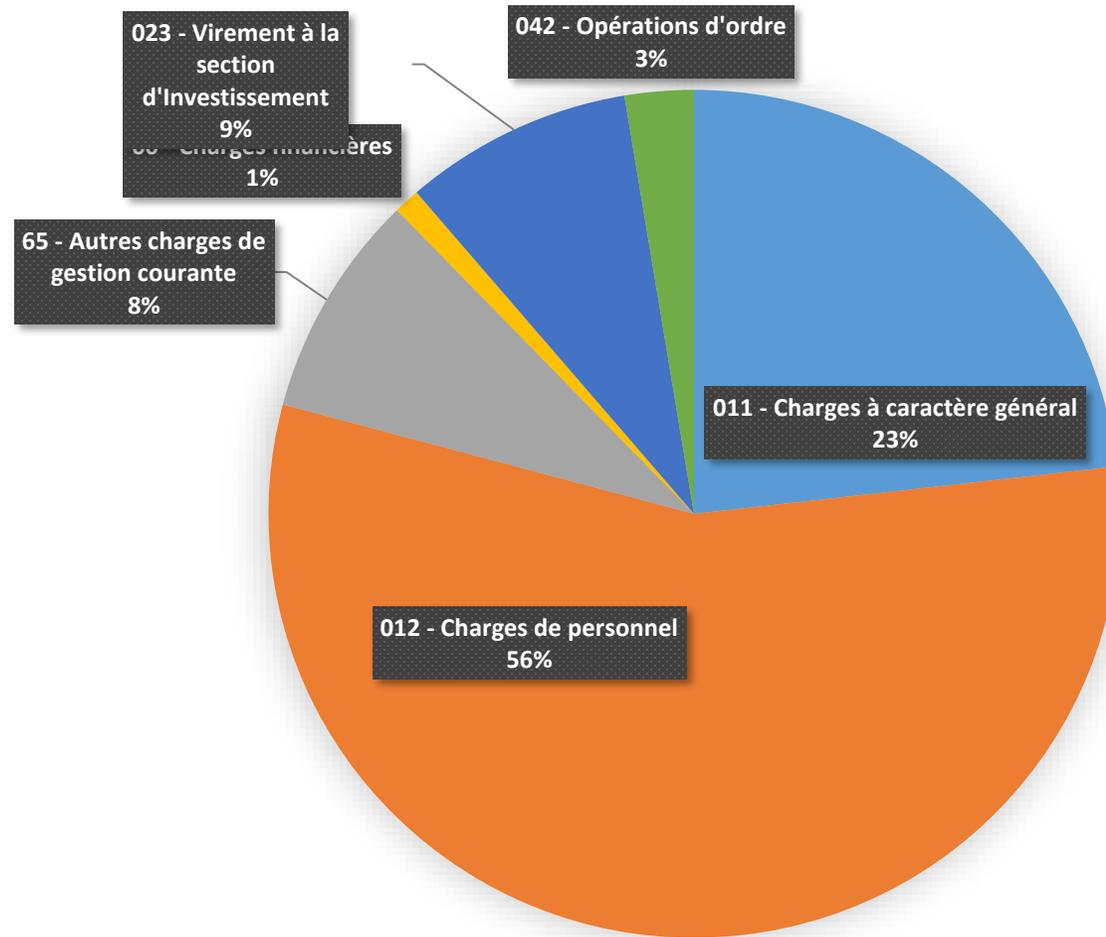
La section de Fonctionnement

1 – Les Dépenses

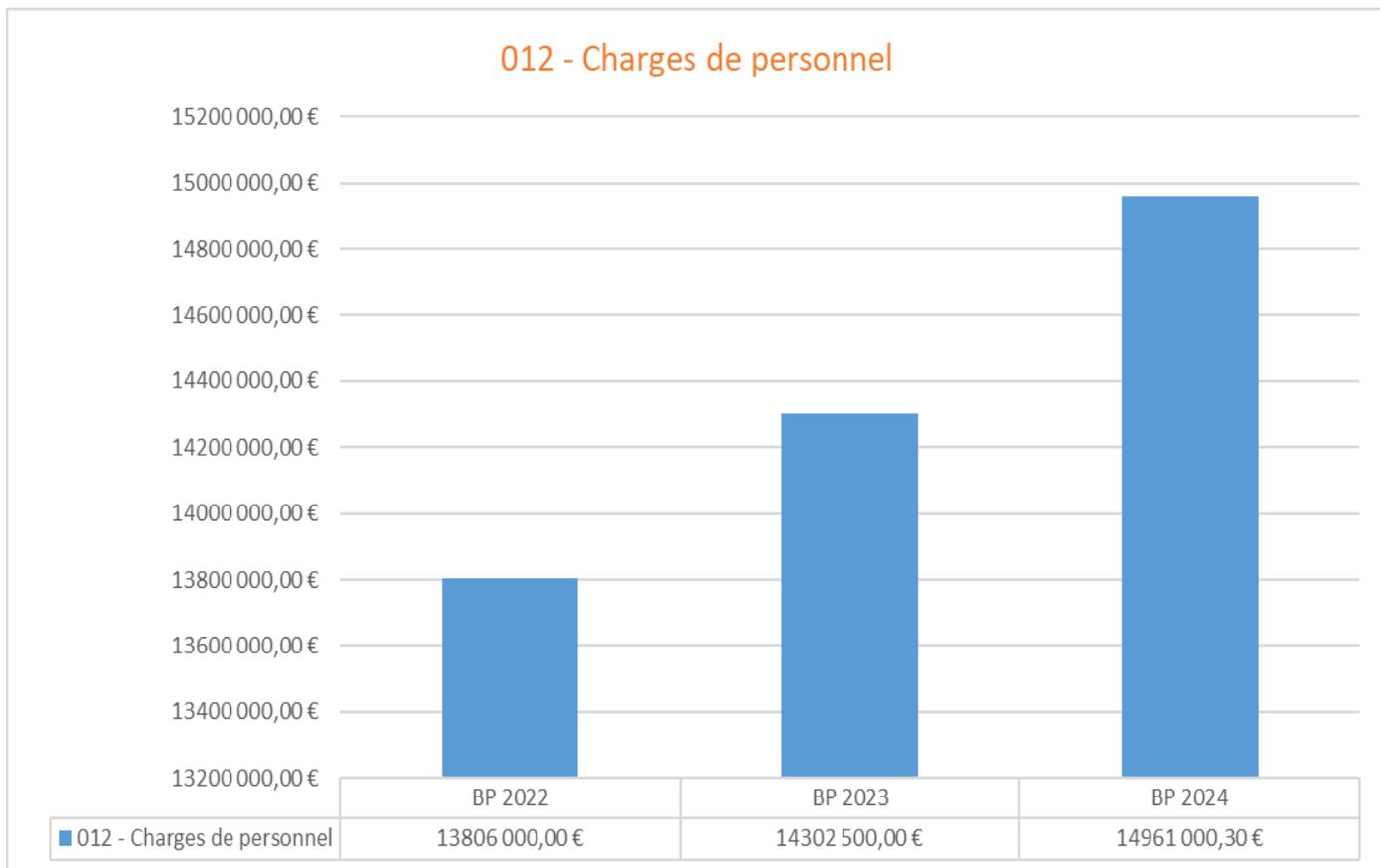
	DEPENSES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
011 - Charges à caractère général	6 547 780,00 €	6 684 431,25 €	6 209 323,29 €	-5,17%	-7,11%
012 - Charges de personnel	13 806 000,00 €	14 302 500,00 €	14 961 000,30 €	8,37%	4,60%
65 - Autres charges de gestion courante	1 956 700,00 €	2 090 648,00 €	2 286 794,00 €	16,87%	9,38%
66 - Charges financières	200 667,00 €	162 000,00 €	265 000,00 €	32,06%	63,58%
67 - Charges spécifiques	17 600,00 €	6 750,00 €	5 150,00 €	-70,74%	-23,70%
68 - Dotations provisions semi budgétaires	0,00 €	7 377,00 €	0,00 €	-	-
TOTAL dépenses réelles fonctionnement	22 528 747,00 €	23 253 706,25 €	23 727 267,59 €	5,32%	2,04%
023 - Virement à la section d'Investissement	1 663 606,00 €	1 174 881,75 €	2 324 100,41 €	39,70%	97,82%
042 - Opérations d'ordre	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL dépenses d'ordres fonctionnement	2 363 606,00 €	1 874 881,75 €	3 024 100,41 €	27,94%	61,30%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 892 353,00 €	25 128 588,00 €	26 751 368,00 €	7,47%	6,46%

Le tableau reprend les données des BP 2022 – 2023 et 2024. Cette comparaison permet de se rendre compte des variations d'un BP sur l'autre et d'en expliciter les raisons.

Dépenses de fonctionnement - BP 2024



Dépenses de personnel (012)



Frais de personnel en augmentation de + 4,60 % par rapport au BP 2023. correspond notamment à la prise en compte :

- Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) , correspond au déroulé de carrière des agents.
- Revalorisation du point d'indice de +1,5 % opéré en juillet 2023
- Prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat
- Participation domicile – travail au 1^{er} janvier 2024 (passe de 50% à 75 %)
- Heures supplémentaires lors des Elections européennes
- Hausse cotisations

Dépenses de personnel (012)

La collectivité souhaite tendre à la stabilisation de la masse salariale mais cette démarche est toujours difficile à atteindre en raison de :

- La progression mécanique des salaires et des charges patronales
- Des revalorisations indiciaires et/ou du SMIC
- La mise en œuvre de réformes statutaires
- La participation aux transports domicile-travail (75 % au lieu de 50 % pris en charge par l'employeur)
- La participation à la protection sociale santé et prévoyance des agents

Par ailleurs, la municipalité a la volonté de soutenir ses agents dans cette période d'inflation constante :

- Octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Octroi de la prime SEGUR (personnels de santé)
- Participation aux séjours des enfants en centre de loisirs ou de vacances

Chantier RH de 2024

- Accompagner les agents face au développement de la numérisation et de la digitalisation des services publics
- Continuer le travail de définition de toutes les fiches de postes de la collectivité
- Renforcement de la mobilité interne et meilleur accompagnement des agents en situation de reclassement
- Maintenir l'effort sur les secteurs de l'action éducative, sociale , prévention de la santé, de la jeunesse et de la vie des quartiers
- Réviser les modalités d'attributions du régime indemnitaire
- Déployer le projet de gestion des temps et d'activités des agents

Charges à caractère général (011)

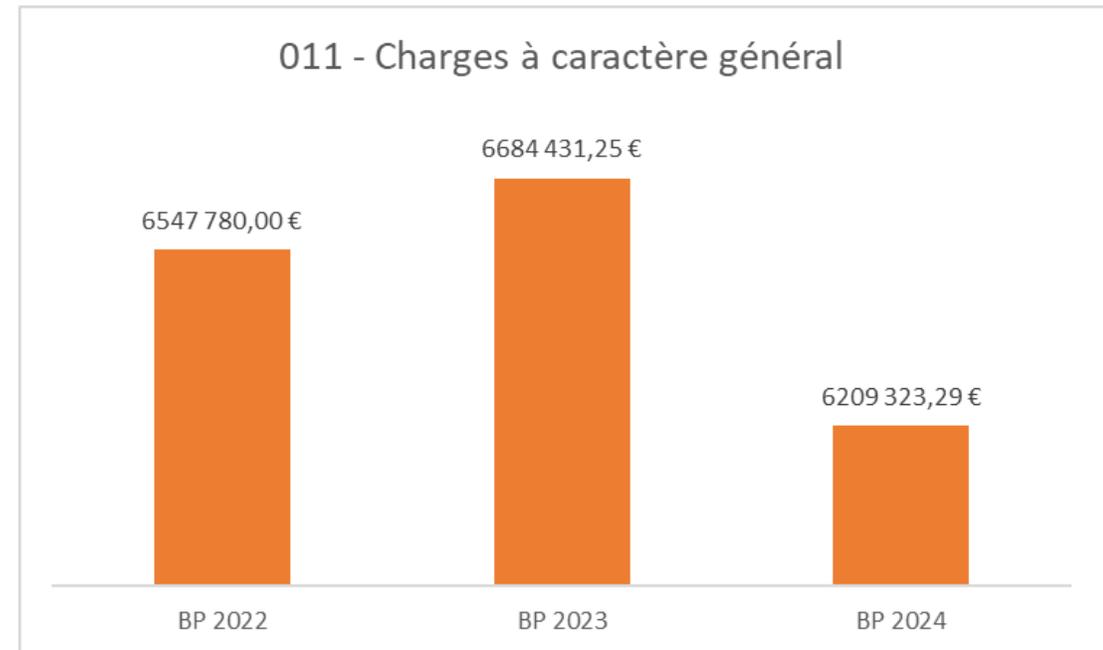
Chapitre qui rassemble toutes les dépenses dites de fonctionnement (fournitures, fluides, prestations de services, alimentation, vêtements de travail, assurance, maintenance, taxe, etc) qui permettent de mettre en œuvre les actions des services communaux ou à couvrir les frais inhérents aux locaux à disposition.

Les dépenses se stabilisent à hauteur de – 7,11 % afin d’absorber des dépenses supplémentaires liées à l’inflation (dépenses énergétiques notamment). Par ailleurs, les opérateurs économiques ont révisé contractuellement leurs prix dans le cadre des marchés publics qui les lient à la ville.

Dans ce cadre, les services ont travaillé à :

- Mettre systématiquement les fournisseurs en concurrence
- Continuer la recherche accrue et proactive de financements
- Respecter scrupuleusement les règles d’achat public
- Eviter la surconsommation, le gaspillage

Les secteurs prioritaires définis dans le cadre de la mandature sont l’éducation, l’enfance, la jeunesse, la santé, l’accompagnement de la politique de prévention et de sécurité.

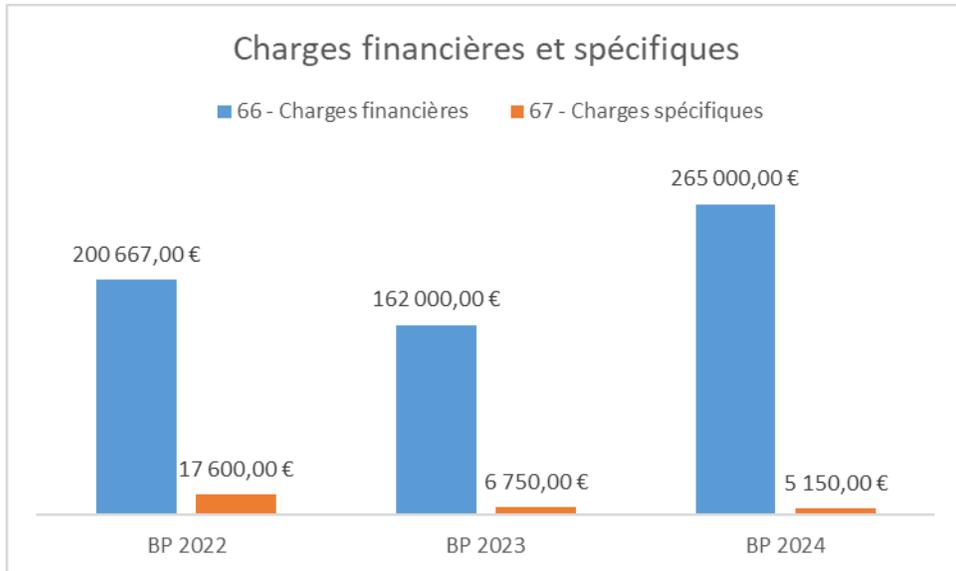


Autres charges de gestion courante (65)

Rassemblent l'ensemble des contributions versées par la commune :

- Brigade des Sapeurs Pompiers (270 340 €)
- Fonds de Compensation des Charges Territoriales à l'EPCI (1 058 000 € avec reliquat)
- Subventions versées aux associations (220 000 €)
- Les indemnités des élus (193 976,52 €)
- La subvention versée au CCAS (446 232 €)

Charges financières et spécifiques (66 - 67)



Correspond aux charges des emprunts contractés par la collectivité (intérêts notamment) . En hausse de 63%, ce qui correspond à l'emprunt contracté fin 2023.

Les modalités de remboursement sont majoritairement des prêts dont le paiement des intérêts diminuent au fur et à mesure tout au long de la vie du prêt. A contrario, le capital, lui, augmente (mais c'est une dépense d'investissement)

Les titres annulés sur exercices antérieurs correspondent à des recettes perçues et faisant l'objet d'un remboursement à l'administré.

Opérations d'ordre entre section (023 - 042)

Concernent essentiellement la dotation aux amortissements. Correspond à une méthode de calcul comptable permettant de constater forfaitairement la dépréciation d'un bien en vue d'en dégager une ressource afin de renouveler le patrimoine (700 000 €). Cette dépense de fonctionnement permet d'alimenter en recette la section d'investissement.

Et le virement de la section de fonctionnement (c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes prévues) à la section d'investissement.

Correspond à l'autofinancement de la commune. Au total 3 024 100,41 € au BP 2024.

2 – Les Recettes

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
013 - Atténuations de charges	150 000,00 €	210 000,00 €	382 410,00 €	154,94%	82,10%
70 - Produits des services, domaine ,vente diverses	1 530 700,00 €	1 525 500,00 €	1 736 500,00 €	13,44%	13,83%
73 - Impôts et taxes	16 002 765,00 €	15 744 426,00 €	6 919 804,00 €	-56,76%	-56,05%
731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	9 246 932,00 €	-	-
74 - Dotations et participations	7 089 889,00 €	7 327 291,00 €	8 413 351,00 €	18,67%	14,82%
75 - Autres produits de gestion courante	107 000,00 €	26 000,00 €	52 371,00 €	-51,06%	101,43%
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €	295 371,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 892 354,00 €	25 128 588,00 €	26 751 368,00 €	7,47%	6,46%

Dans le cadre du passage à la M57 (nomenclature comptable) au 1^{er} janvier 2024, les maquettes ont évolué. Par conséquent, les recettes de la fiscalité locale (731) été regroupées dans le chapitre 73 (Impôts et taxes) lors des BP précédents. Ce qui explique les montants à 0 €.

Par ailleurs, les différents dotations de l'Etat n'ont pas encore été notifiées à la commune . Par conséquent la municipalité garde une approche prudentielle et reconduit les montants à l'identique du BP 2023. Ils seront réajustés lors du Budget Supplémentaire du mois de juin.

2 – Les Recettes

Atténuations de charges : Remboursement de l'assurance statutaire des agents, mais également de la sécurité sociale lorsque les agents se retrouvent en maladie ou longue maladie. (382 410 €)

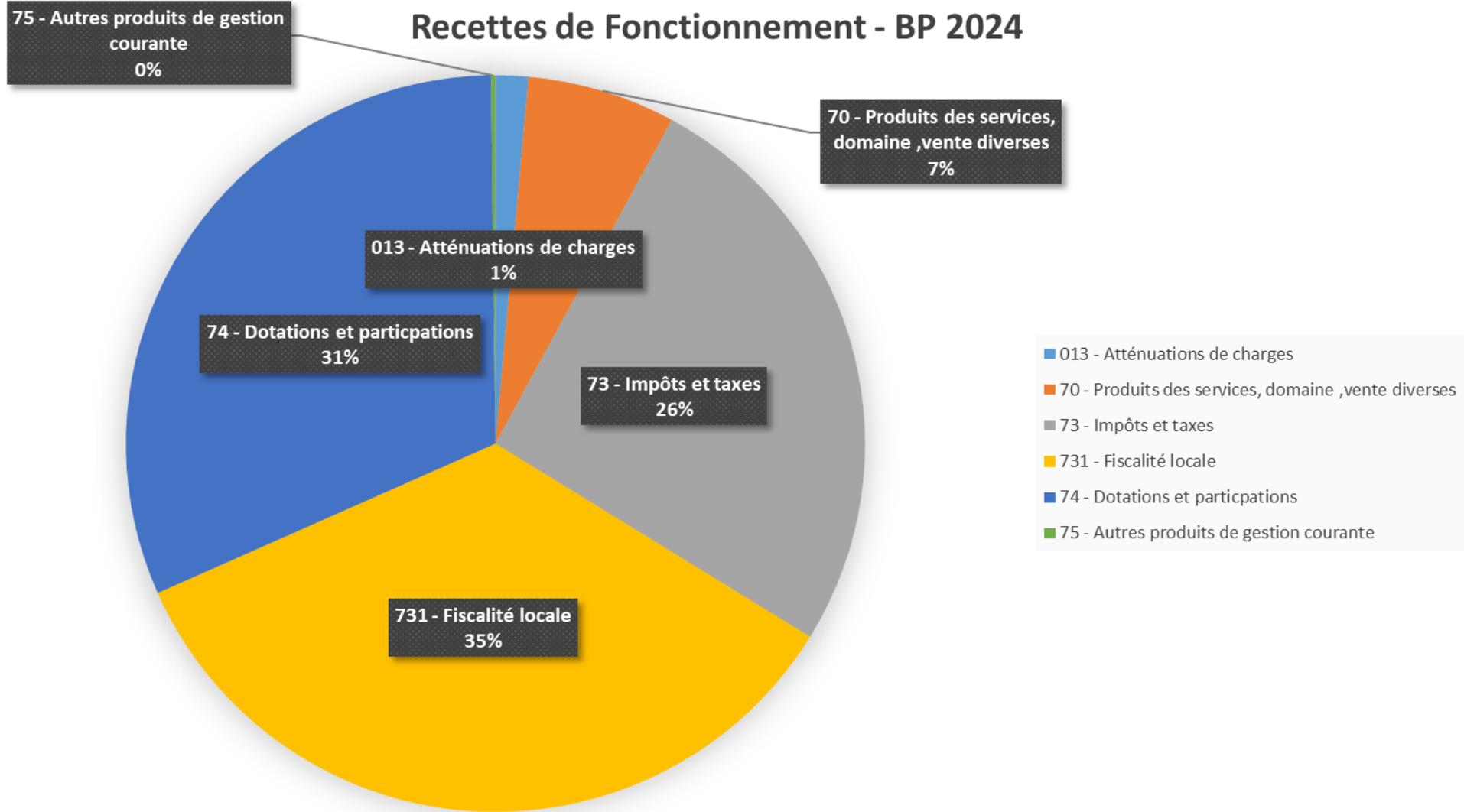
Produits des services : Correspond aux recettes liées à la facturation de divers services (1 736 500 €):

- Guichet unique (animations, école municipale des sports, conservatoire, activités péri scolaires, adhésions, locations de salles, etc)
- Centre Municipal de Santé (facturation et impayés)

Dotations et participations (8 413 351 €): Correspond aux participations de différents organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou du département pour les prestations liées à la jeunesse, à l'enfance (séjours, été pour tous, projet déjeuner, PMI, centre de santé ou le relais petite enfance) mais également à des financements pour des projets spécifiques (olympiade culturelle, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, dotations pour les titres sécurisés, financement de France Services, etc)

Autres produits de gestion courante (52 371 €) : Reversement de certaines cotisations.

Recettes de Fonctionnement - BP 2024



Taux de fiscalité directe locale :

La ville de Dugny a toujours été attachée à ne pas augmenter la pression fiscale des ménages et c'est pourquoi, les taux n'ont pas subi de hausse depuis plusieurs années . Le rebasage opéré en 2021 avec le transfert de la part départementale à la commune de la TFB (Taxe foncier Bâti) a été neutre pour le contribuable Dugnysien.

Les taux proposés au vote en 2024 lors de la séance du Conseil Municipal sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti (*TFB*) : **47,37 %**;

Taxe sur le foncier non bâti (*TFPNB*) : **80,64%** ;

Taxe d'habitation – Résidence secondaire : **27.06 %**

et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

	2017	2018	2019	2020	2021		Taux consolidé 2021	2022	2023	2024
					Ville	Département				
Taux de la Taxe d'Habitation (TH)	27,06%	27,06%	27,06%							
Taxe sur le foncier bâti (<i>TFB</i>)	31,08%	31,08%	31,08%	31,08%	31,08%	16,29%	47,37%	47,37%	47,37%	47,37%
Taxe sur le foncier non bâti (<i>TFPNB</i>)	80,64%	80,64%	80,64%	80,64%	80,64%		80,64%	80,64%	80,64%	80,64%
Taxe d'habitation – Résidence secondaire									27,06%	27,06%

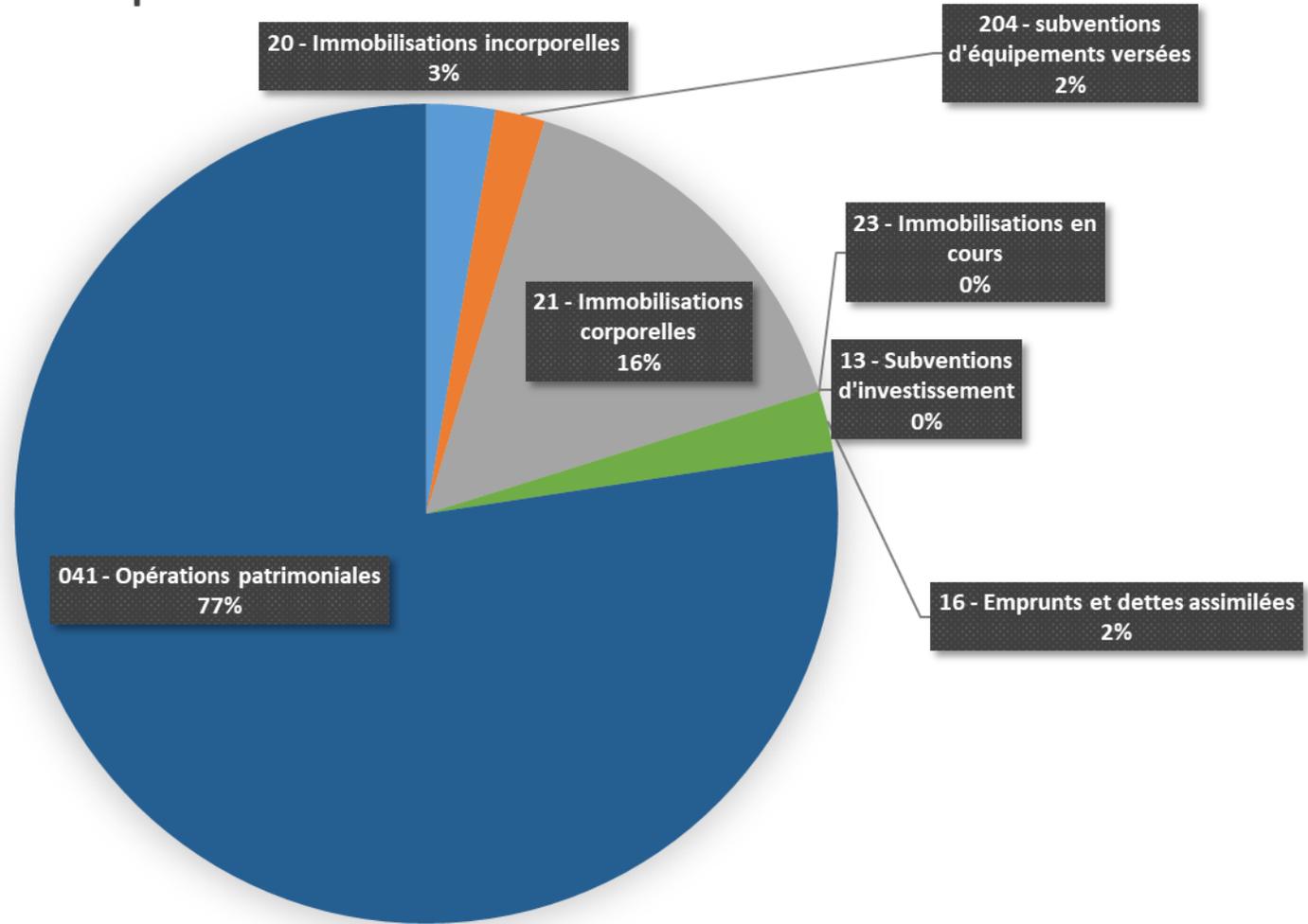
La section d'Investissement

1 – Les Dépenses

	DEPENSES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
20 - Immobilisations incorporelles	688 250,00 €	370 500,00 €	1 100 777,00 €	59,94%	197,11%
204 - subventions d'équipements versées	510 000,00 €	1 317 700,00 €	795 000,00 €	55,88%	-39,67%
21 - Immobilisations corporelles	8 245 868,41 €	8 404 470,00 €	6 335 788,28 €	-23,16%	-24,61%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des dépenses d'équipement	9 444 118,41 €	10 092 670,00 €	8 231 565,28 €	-12,84%	-18,44%
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	980 000,00 €	975 090,00 €	981 340,00 €	0,14%	0,64%
Total des dépenses financières	980 000,00 €	975 090,00 €	981 340,00 €	0,14%	0,64%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	31 620 038,00 €		
TOTAL	10 424 118,41 €	11 067 760,00 €	40 832 943,28 €		
RESTES A REALISER N-1	1 508 159,59 €	2 740 132,62 €	4 514 504,82 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES	11 932 278,00 €	13 807 892,62 €	45 347 448,10 €		

Le montant important des dépenses d'investissement du BP 2024 correspond à la rétrocession des équipements publics de la ZAC Cluster des médias construit dans le cadre des Jeux Olympiques par la SOLIDEO.

Dépenses d'Investissement - BP 2024



Immobilisation incorporelles (20) (1 100 777 €) : Chapitre en hausse de 197 % par rapport au BP 2023. Il correspond aux frais d'études et de recours aux assistances à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagements indiqués dans le PPI.

La municipalité souhaite lancer diverses études en 2024 :

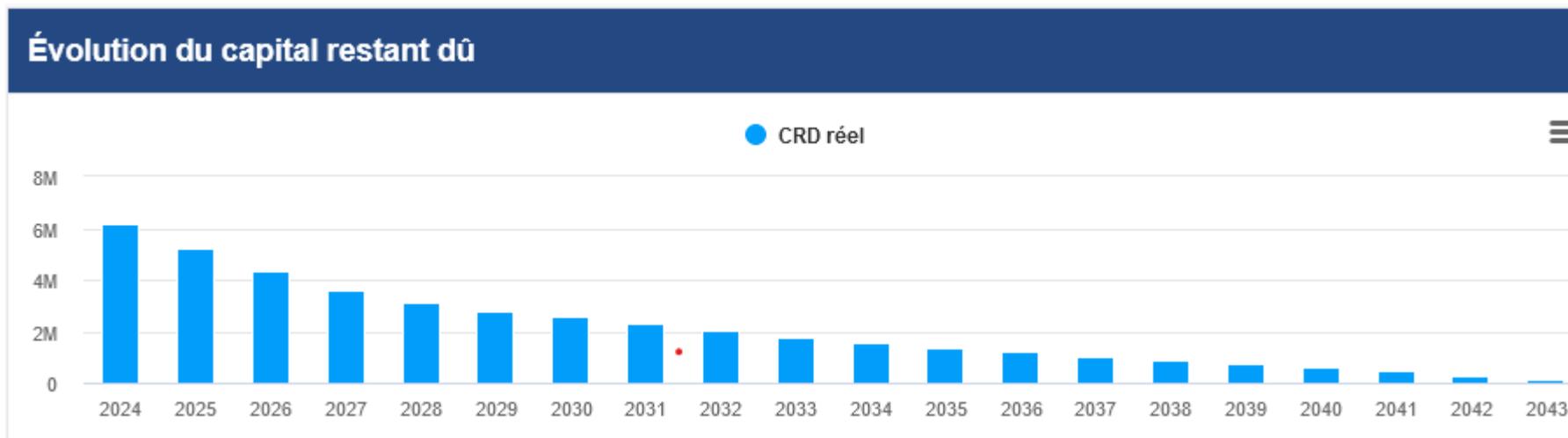
- Rénovation énergétique de bâtiments publics et adéquation de certains locaux
- Cour OASIS dans des établissements scolaires
- Etudes relatives aux éclairagements et bilans de puissance sur la voirie publique
- Sécurisation globale des bâtiments communaux
- Diagnostic général du domaine de Chincé

Subventions d'équipements versées (204) (795 000 €): Correspond au concours financier que verse la ville à la SOLIDEO pour les ouvrages olympiques et à l'EPT Paris Terre d'Envol pour la construction du nouveau gymnase dans le quartier (derniers versements en 2025).

Immobilisations corporelles (21) (6 335 788,28 €) : Correspond à tous les travaux et projets que la ville a présenté au Plan Pluriannuel d'Investissement lors du ROB. En baisse de 24,61 % par rapport au BP2023 mais qui s'explique par un montant plus important de Restes à Réaliser (+ 4 514 504,82 €). C'est-à-dire les dépenses réelles prévues et engagées en 2023 mais pour lesquelles les travaux n'ont pu être réalisés, et donc reportés en 2024.

Opérations patrimoniales (041) (31 620 038 €) : Dans le cadre de la convention cadre entre la SOLIDEO et la ville de DUGNY relative aux opérations de remise en gestion et en propriété des équipements publics de la ZAC Cluster des Médias, il est nécessaire de prévoir comptablement la rétrocession dès la fin des travaux. La ville fait l'acquisition à l'euro symbolique (mandat réel de paiement à la SOLIDEO) mais doit prévoir en opération d'ordre budgétaire, le montant des ouvrages rétrocédés moins 1 €, soit 31 620 038 €. Ce montant est également inscrit en recettes d'investissement. (Pas d'impact sur la trésorerie de la collectivité)

Remboursement du capital des emprunts : En hausse de 0,64% par rapport au BP 2023, ce qui est normal au vu du recours à l'emprunt récent de la ville (3 000 000 € en décembre). Le paiement des échéances commence en 2024. Néanmoins, l'augmentation est contenue grâce à la fin de 2 prêts en début d'année.



Des informations complémentaires relatives à la gestion de la dette sont disponibles à la fin du document (éléments présentés dans le ROB)

Rappel du Plan Pluri Annuel d'Investissement (PPI)

	2024	2025	2026
Village des médias - JOP 2024 et construction du Gymnase	836 100,00 €	1 226 900,00 €	0,00 €
Fond de concours à la Solidéo pour les JOP 2024	540 000,00 €	536 000,00 €	0,00 €
Fond de concours à l'EPT pour la construction du Gymnase dans le nouveau quartier	296 100,00 €	690 900,00 €	0,00 €
Etablissements scolaires	901 660,00 €	4 681 000,00 €	3 893 935,00 €
Rénovation énergétique GS Langevin / Wallon	0,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €
Performance énergétique des bâtiments scolaires	247 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Amélioration et modernisation des établissements scolaires	80 100,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Co-conception et transformation des espaces (végétalisation, création îlots de fraîcheurs, cour OASIS)	282 000,00 €	1 026 000,00 €	788 935,00 €
Entretien et embellissement des établissements scolaires	126 460,00 €	475 000,00 €	425 000,00 €
Sécurisation établissements scolaires	166 100,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Equipements communaux	3 132 377,00 €	1 210 000,00 €	760 000,00 €
Accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics	115 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement divers services	20 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Aménagement VEFA Locaux Pont Yblon (Mairie Annexe - Salle polyvalente)	724 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Diagnostic général du domaine de CHINCÉ	60 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Entretien informatique des équipements administratifs	280 277,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
Etude Projet conservatoire	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en conformité Hôtel de ville	50 200,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
Renovation complète du City stade du Pont Yblon	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Travaux de rénovation de l'EVH	1 224 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Sécurisation des bâtiments communaux (hors établissements scolaires)	172 400,00 €	80 000,00 €	60 000,00 €
Travaux courants entretien - Modernisation	436 000,00 €	340 000,00 €	320 000,00 €
Monuments, mémoire collective et patrimoine	40 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €
Entretien monuments et stèles	7 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Réaménagement global du parvis de l'Eglise	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Sécurisation Campanile	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilités & Amélioration du parc automobile	351 000,00 €	95 000,00 €	245 000,00 €
Renouvellement et conversion du parc aux énergies propres	201 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €
Acquisition engins, balayeuses	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €

Rappel du Plan Pluri Annuel d'Investissement (PPI)

Prévention et tranquillité publique	547 218,00 €	202 000,00 €	180 000,00 €
Renforcement dispositif de vidéoprotection	457 218,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Aménagement locaux adaptés pour la Police Municipale	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Renforcement des équipements des agents de Police Municipale	30 000,00 €	32 000,00 €	10 000,00 €
Réhabilitation du patrimoine foncier (hors aménagement après démolition)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Enveloppe tout corps d'état en cas de travaux imposés	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Amélioration du Cadre de vie - Aménagement des Espaces Publics	1 365 000,00 €	865 000,00 €	555 000,00 €
Opérations de voiries (requalification, aménagement mobilités douces)	600 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €
Etudes éclairage, bilan de puissance	110 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Rehabilitation Rue Barbusse et Square inclusif Guynemer	25 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Projet centres ville vivants	285 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
Plantations d'arbres - Création de massif	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Chemins piétons - Signalisation routière	165 000,00 €	145 000,00 €	135 000,00 €
Renouvellement mobilier urbain	110 000,00 €	110 000,00 €	80 000,00 €
Aménagement des parcs et jardins	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
MONTANT TOTAL PPI	7 193 355,00 €	8 324 900,00 €	5 668 935,00 €

1 – Les Recettes

	RECETTES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
13 - Subventions d'investissement	2 658 672,00 €	3 252 214,87 €	1 656 818,00 €	-37,68%	-49,06%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00 €	7 865 096,00 €	1 955 733,96 €	-67,40%	-75,13%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00 €	800 000,00 €	850 000,00 €	-5,56%	6,25%
138 - Autres subventions d'investissements	0,00 €	0,00 €	199 250,00 €	-	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
Total des recettes réelles d'Investissement	9 568 672,00 €	11 932 310,87 €	4 661 801,96 €	-51,28%	-60,93%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 663 606,00 €	1 174 881,75 €	2 324 100,41 €	39,70%	97,82%
040 - Opérations d'ordre entre sections	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00%	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	31 620 038,00 €	-	-
Total des recettes d'ordres d'Investissement	2 363 606,00 €	1 874 881,75 €	34 644 138,41 €		
TOTAL	11 932 278,00 €	13 807 192,62 €	39 305 940,37 €		
RESTES A REALISER N-1	0,00 €	0,00 €	6 041 607,73 €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 932 278,00 €	13 807 192,62 €	45 347 548,10 €		

Subventions (13 et 138) (2 506 818 €) : On constate une baisse par rapport au BP précédents. La ville préfère avoir une approche prudentielle et inscrire les recettes qu'elle est certaine de percevoir. D'autre part, des études permettront d'affiner les dossiers techniques de certains projets et de demander des financements tout au long de l'année. Les recettes seront en conséquence réévaluées dans le cadre du Budget supplémentaire ou de la décision Modificative. De plus, les Restes à Réaliser en recettes sont de 6 041 607,73 €.

Dotations, fonds divers et réserves (10) (850 000 €) correspond au **FCTVA** (Fond de Compensation de la TVA) constitué sur la base de travaux effectués en année N-2 (soit 2022) sur les chapitres 21, 23 et une partie du 20, ainsi qu'à la **Taxe d'Aménagement**, impôt local perçu par les communes en partie et servant principalement à financer des équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Elle concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme.

(Elle s'applique dès qu'une surface **délimitée par des murs et couverte** est créée, à condition que la superficie dépasse **5 m²** et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à **1,80 m**).

Emprunt (16) (1 955 733,96 €) : Au moment de la construction et du vote du BP 2024, les résultats de l'exercice 2023 ne sont pas encore connus (les opérations de fin d'exercice ne sont pas clôturées par la trésorerie). Une fois réalisé et conformément aux projections, il est prévu un résultat excédentaire, qui sera repris lors du vote du Budget Supplémentaire.

Dans l'attente, la section d'investissement est équilibrée par l'emprunt.

Informations complémentaires

La capacité de désendettement

	BP 2024
Encours de dette au 01/01/2024	6 181 826 €
Epargne brute	4 168 197 €
Nombre d'années nécessaires pour se désendetter	1,48

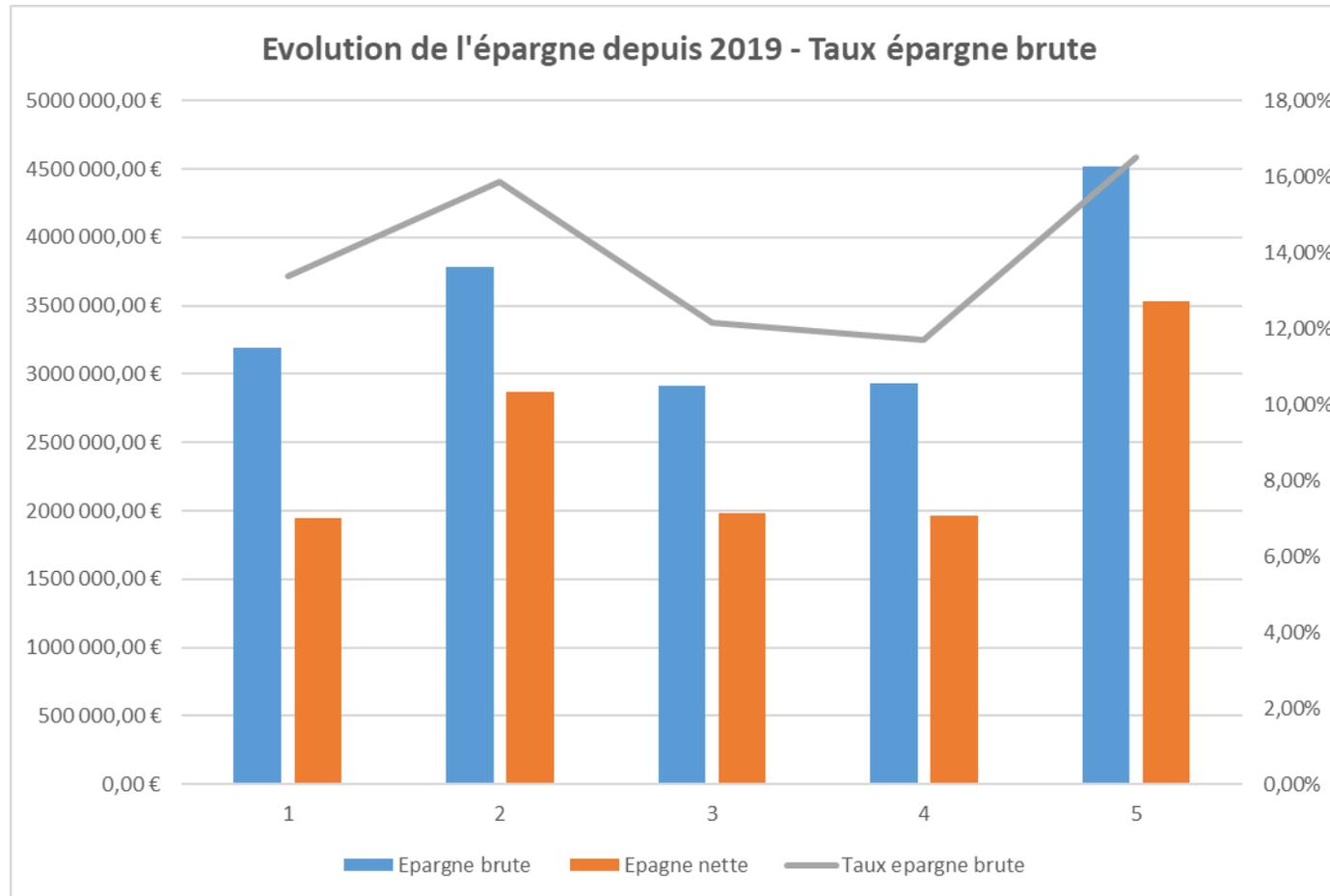
La capacité de désendettement est un indicateur d'**analyse financière** d'une collectivité. Elle correspond au ratio entre l'épargne et la dette. La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ?

(Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.)

Pour autant, la capacité de désendettement reste théorique, puisqu'elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil des années. Or, cette épargne peut évoluer.

* Données issues du ROB

Informations complémentaires



Informations complémentaires

Profil d'extinction de la dette

Flux de remboursement

